

LE

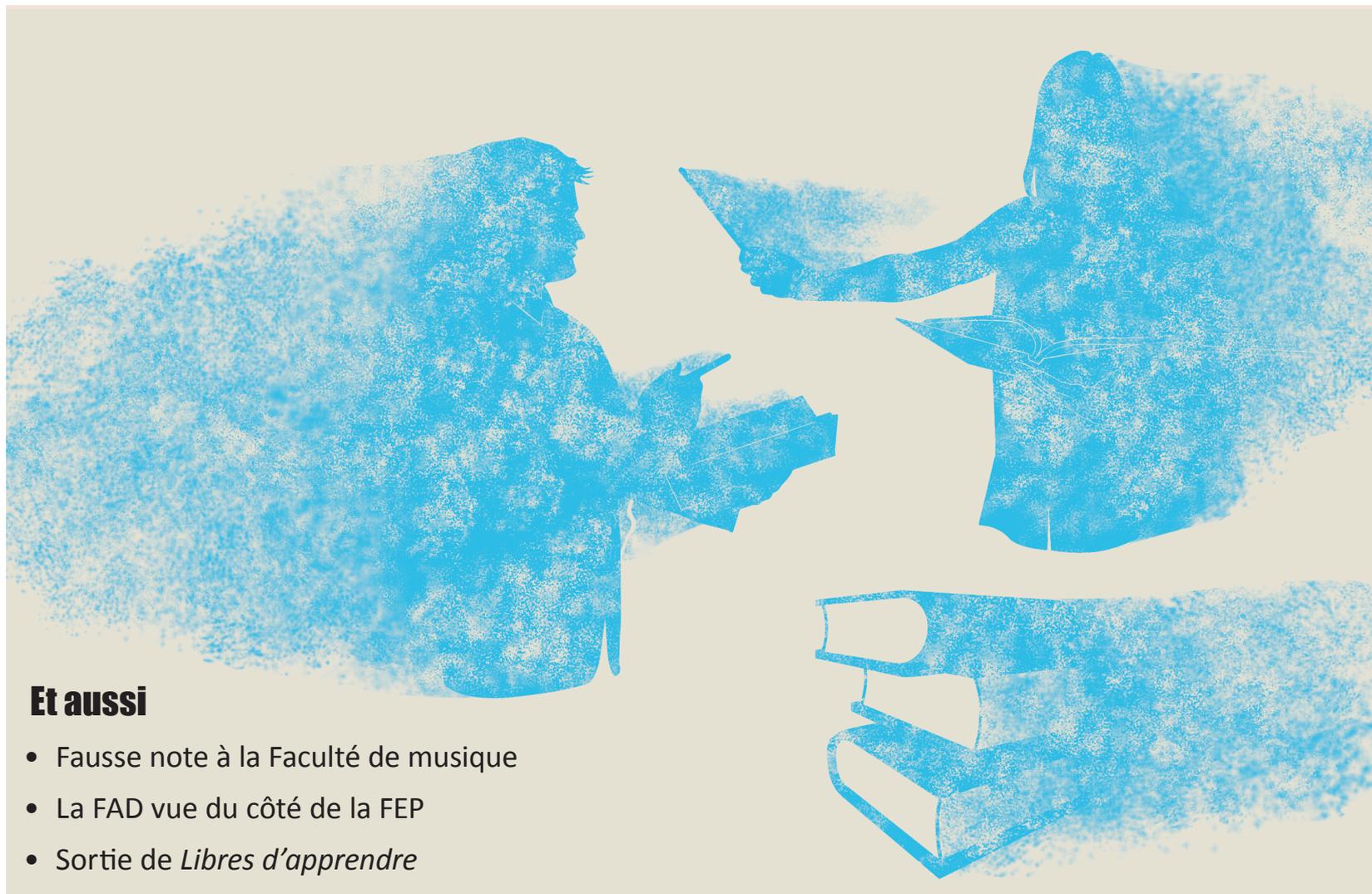
JOURNAL DU SYNDICAT DES CHARGÉES ET CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

QUORUM

SCCCUM
FNEEQ - CSN

VIE SYNDICALE | ENSEIGNEMENT | VIE UNIVERSITAIRE

Fragmentation de la tâche et multiplication des titres d'emploi



Et aussi

- Fausse note à la Faculté de musique
- La FAD vue du côté de la FEP
- Sortie de *Libres d'apprendre*



RÉDACTRICE EN CHEF
FRANÇOISE MIQUET

COLLABORATRICES ET COLLABORATEURS
DOMINIQUE BAROT, LOUIS-PHILIPPE BONIN,
ALAIN DENEALT, AUDE JIMENEZ,
FRÉDÉRIC KANTOROWSKI, RENÉE LAVERGNE,
LYSIANE ROCH, CARLOS SÉGUIN
ET CAROLE YEROCHEWSKI

RÉVISION ET CORRECTION D'ÉPREUVES
LOUISE LETENDRE

**GRAPHISME ET
GESTION DE L'IMPRESSION**
NGO STUDIOS INC.

DISTRIBUTION
SCCCUM
3060, BOUL. ÉDOUARD-MONTPETIT
C.P. 6128, SUCC. CENTRE-VILLE
MONTRÉAL (QUÉBEC) H3C 3J7

IMPRESSION
PRODUCTION JG

TÉL. : 514 343 -7766
TÉLÉC. : 514 343-5759

WWW.SCCUM.UMONTREAL.CA
COURRIEL: SCCUM@MONTREAL.CA



ÉDITOS

- Le mot du président 3
- En arrière la musique ! 3



DOSSIER FORMATION À DISTANCE

- Formation à distance : qu'en pensent les étudiants de la FEP ? 4
- L'AGEEFEP, toujours aussi active 5



DOSSIER FRAGMENTATION

- La notion de « cours » remise en question ? 6
- Libres d'enseigner... ou pas 7



CONVENTION COLLECTIVE

- Fausse note à la Faculté de musique 8
- Témoignage d'un ancien étudiant en musique 9
- Suppression de l'accompagnement : de faux prétextes, une vraie injustice 9



CHRONIQUE

- Les péripéties d'une langue 10



VIE SYNDICALE

- Le SCCUM en bref 11



POLITIQUE ET SOCIÉTÉ

- La Ligue des droits et libertés 12



PORTRAIT

- Jacques Ruelland, parcours d'un historien philosophe 13



RECENSION DE LIVRE

- Sous le sens 14

OYEZ ! OYEZ !

**22 novembre, Journée nationale des chargé(e)s de cours.
Affichez-vous !**

Vous avez publié, obtenu un prix ? Faites-nous en part ! Si vous désirez participer à ce rayonnement, il suffit d'envoyer un courriel à 22nov.scccum@gmail.com, **avant le 3 novembre 2014.**

Pour en savoir plus, voir la couverture arrière du *Quorum*.



Le mot du président

par FRÉDÉRIC KANTOROWSKI



Ces dernières années, on a pu remarquer un changement dans le discours des universités à l'égard des chargé(e)s de cours. Il y a à peine quatre ou cinq ans, on pouvait entendre que nous représentions « un accident de parcours dans l'histoire de l'Université de Montréal ». Aujourd'hui, on répète plutôt que les chargé(e)s de cours sont essentiels et qu'il faut mieux les intégrer. Ainsi, l'UdeM souhaite ardemment discuter avec le SCCUM de la création de « contrats annuels de chargé de cours », sujet qui sera abordé prochainement dans le cadre de la négociation basée sur les intérêts (NBI) en cours, et évalué par les membres en fonction de son mérite propre.

Rappelons cependant que, globalement, l'accès au travail des chargé(e)s de cours est continuellement menacé. Ainsi, d'un côté, on parle d'offrir une stabilisation de l'emploi à certains, et de l'autre, on continue à en malmenier un grand nombre. Et ce, de plusieurs façons.

- Au premier chef, on voit pulluler depuis quelques années une multitude de titres d'enseignants (conférencier, tuteur, animateur, etc.) dont la création en dehors de la convention collective du SCCUM répond très clairement à la volonté de contourner celle-ci (voir p. 6). Ses corollaires, la fragmentation des cours et le morcellement de la tâche, exigent notre vigilance.
- La politique de « financement intégré » visant à appuyer les études des doctorants et des post-doctorants – but certes louable en soi – en leur attribuant des charges de cours est appliquée de plus en plus largement. Cela atteint directement des chargé(e)s de cours dits « structurels » (ceux qui gagnent leur vie exclusivement grâce aux charges de cours), qui perdent ainsi un revenu sur lequel ils comptaient depuis parfois des décennies.
- L'autonomie professionnelle et la liberté d'enseignement soulèvent des questionnements de plus en plus pressants au vu de directives auxquelles sont soumis certains collègues, par exemple à l'égard de leurs plans de cours
- Et puis, il y a l'indécrottable culture du mépris, celle du chargé de cours « jetable » : vous enseignez depuis 10, 15, 20 ans ? Ah bon... Désolé, on n'a jamais vraiment voulu de vous, retournez donc chez vous, maintenant !

Pire, dans certaines unités, la direction enjoint aux membres de ne pas postuler à certains cours, avec des menaces à peine voilées. Cette pratique antisyndicale a d'ailleurs été contestée par le SCCUM, qui vient d'obtenir avec la Faculté de droit – laquelle trafiquait l'affichage depuis des années – une entente lui donnant entièrement raison. Fallait-il passer par plus de deux ans d'enquête et de coûteuses démarches juridiques pour faire valoir le bon sens et le respect ?

Enfin, rappelons que le contexte budgétaire actuel sert parfois de prétexte à toutes sortes de pratiques antisyndicales ; comme dans le cas de la Faculté de musique et des accompagnateurs et coachs vocaux (voir p. 8). Pour faire des économies de l'ordre de 15 000 à 40 000 dollars, l'Université n'hésite pas à sabrer toute une catégorie d'enseignants. Or, de nombreux éléments de ce dossier portent à croire que les visées de la Faculté ne sont pas strictement budgétaires.

Bref, si elle veut discuter de ses projets d'avenir, l'Université devra d'abord prendre la mesure du présent, notamment en reprenant le contrôle de certaines unités d'embauche au comportement inacceptable et en mettant un frein aux débordements multiples qui ont cours actuellement. C'est d'abord cela que demandent les chargé(e)s de cours. Et c'est seulement dans un contexte ainsi assaini que l'on pourra envisager des développements. ■

En arrière la musique !

par DOMINIQUE BAROT



La nécessité de l'équilibre budgétaire oblige souvent à de difficiles décisions. Ces choix sont-ils toujours objectivement justifiables ? Dans le cas de la suppression des postes des accompagnateurs et des coachs vocaux de la Faculté de musique, permettez-moi d'en douter.

À titre d'ancienne vice-présidente à la convention collective, j'ai été partie prenante de nombreux dossiers de relations du travail concernant les accompagnateurs et les coachs vocaux de la Faculté de musique depuis leur accréditation, en 2003. Porte-parole à la table de négociation de leur première convention collective, en 2005, je peux témoigner de l'attitude méprisante – voire obstructive – de la direction de la Faculté à la suite de la syndicalisation de ce groupe de travailleurs.

L'Université a tout fait pour empêcher ces professionnels musiciens de se syndiquer, contestant leur accréditation, puis faisant traîner la négociation de leur première convention collective, qui ne s'est conclue qu'avec la grève de 2010. Durant les trois années qui ont suivi, nous n'avons pas réussi à convaincre la Faculté d'appliquer les modalités d'attribution des charges d'accompagnement et de *coaching* vocal prévues par l'entente (Lettre n° 11). De discussions en griefs, nous nous sommes retrouvés en comité paritaire SCCUM – UdeM, ce qui a mené à un vaste plan d'action approuvé par la direction de l'Université et le Bureau d'intervention en matière de harcèlement (BIMH), qui avait constaté une absence totale de bonne volonté de la part de la Faculté. Or, les recommandations qui en ont découlé sont restées lettre morte.

Le SCCUM espérait que la négociation de 2009-2010 permettrait de régler définitivement les interprétations divergentes de la lettre d'entente n° 11. Tout au contraire, ce dossier figure parmi ceux qui ont envenimé la négociation et entraîné la grève au printemps 2010.

La conciliation qui a suivi la grève avait ravivé une lueur d'espoir, sous la forme d'une négociation basée sur les intérêts (NBI) qui fut menée sous l'égide du ministère du Travail. Hélas, après un an de NBI – et des dizaines de milliers de dollars en libérations syndicales censées témoigner de la bonne foi de l'employeur –, nous sommes revenus au point de départ !

Dès lors, les intentions de l'Université sont devenues limpides. La Faculté a progressivement réduit l'accompagnement et le *coaching* individuels jusqu'à leur suppression totale décidée l'été dernier. Les interventions du SCCUM ont permis de freiner le processus, mais le fond de l'histoire, c'est qu'on élimine un groupe devenu gênant depuis qu'il est syndiqué. Ce faisant, la Faculté a atteint le but qu'elle n'avait jamais abandonné : casser ce groupe de travailleurs pour revenir à la situation d'avant. ■ ■ ■

Formation à distance : qu'en pensent les étudiants de la FEP ?

par AUDE JIMENEZ

Les étudiants de la Faculté de l'éducation permanente (FEP) ont été nombreux à répondre à notre sondage sur la formation à distance (FAD), conçu par notre équipe¹ et administré par leur association, l'AGEEFEP².

Qu'en est-il des avantages et des inconvénients de ce type de cours ? Quelles ont été les relations des étudiants avec les différents intervenants ? Entre gain de temps et manque d'encadrement, voici une synthèse des réponses obtenues.

Sans surprise, la FAD permet de mieux gérer son temps et d'éviter les déplacements

« Je pouvais m'organiser moi-même », « Une autonomie et une liberté totale pour la gestion de mon horaire », « Évite les déplacements, donc économie de temps. Préfère l'auto-apprentissage », « Moins de perte de temps pour les déplacements, possibilité de suivre plus de cours en même temps »... L'unanimité des témoignages reçus confirme les points mis de l'avant par les responsables de la FAD. Les étudiants apprécient de pouvoir travailler « à leur rythme », chez eux, sans avoir à se déplacer. De même, on apprécie les avantages à l'égard de la vie familiale – « Rester à la maison avec mes enfants » – et surtout, de la gestion des études en parallèle avec la vie professionnelle : « Étant infirmière de nuit, je trouve magique de pouvoir décider de mon horaire sans aucune contrainte ».

Les points négatifs : plus d'isolement, moins de motivation et d'encadrement

Là encore, les réponses reçues rejoignent les analyses concernant l'importance du groupe dans la réussite de l'apprentissage³ : les étudiants regrettent le « manque d'interactions interpersonnelles », trouvent les « interactions avec les autres étudiants limitées » ou encore, soulignent que « la motivation baisse ». De même, certains élèves semblent avoir trouvé la charge de travail trop élevée, ce qui rejoint les propos de Véronique Besançon, conseillère pédagogique en formation à distance à la FEP³ : « Trop de choses à apprendre », « Peu de notions ciblées pour les examens... et beaucoup de matière ! » s'exclament-ils. Également récurrente, la longueur des délais de réponse des responsables aux questions posées, voire un encadrement insuffisant : « Aucun soutien réel, pas de

réponses claires, manque d'information et d'exemples, pas de moyen de comprendre ses erreurs ». L'isolement est donc attribué à la fois à l'absence de vie de classe et, sur le plan pédagogique, à l'absence de relation avec les enseignants : « On est isolé et on perd l'introduction de la matière présentée en cours avec le prof » ; « Peu d'interactions avec l'enseignant. Certains cours devraient être donnés en classe ou évalués à une plus grande fréquence ». Certains se plaignent de la vétusté du matériel utilisé, notamment les dispositifs audiovisuels.

Qui donc est l'enseignant ? Un interlocuteur inconnu !

Parmi les réponses marquantes, l'incapacité des étudiants à distinguer le ou la responsable du cours des tuteurs qui suivent leur apprentissage : près de 90 % affirment ne pas faire la différence.

Au chapitre du rôle de ces « personnes-ressources » difficilement identifiables, on s'entend à parts égales pour déplorer le manque d'échanges : « Par courriel, c'est un peu difficile » ; « Rôle pour préciser les questions, mais c'est limité » ; « Par courriel : très peu pertinent, ne répondait jamais aux messages des étudiants » ou, au contraire, pour estimer que la correspondance était « suffisante », que « les échanges étaient bien ». Quant aux réponses reçues, elles ne semblent pas toujours adaptées aux questions posées : « Parfois, les réponses obtenues ne facilitaient pas nécessairement la compréhension » ; « Échange correct, mais parfois, réponses non claires » ; « Rôle = personne ressource du cours ; échange = bref, non détaillé, pragmatique ».

Et si c'était à refaire ? Un bilan contrasté

Au final, les réponses sur la pertinence de suivre un bac à distance entièrement (40 % pour, 60 % contre) sont mitigées pour les raisons déjà évoquées plus haut : besoin de la présence de l'enseignant et d'être en classe d'un côté, conciliation travail-études-famille facilitée et déplacements évités de l'autre. Une légère majorité (55 %) estime que tout



Parmi les réponses marquantes, l'incapacité des étudiants à distinguer le ou la responsable du cours des tuteurs qui suivent leur apprentissage : près de 90 % affirment ne pas faire la différence.

cours peut être donné à distance ; parmi les cours qui sont le mieux adaptés au présentiel en salle de classe, on mentionne ceux qui sont en lien avec la méthodologie et ceux où les échanges sont particulièrement importants ou dont le niveau de difficulté est élevé ; tous les types de cours sont mentionnés : « cours techniques », « cours complexes », « ateliers pratiques d'intégration », « cours de programmation, d'introduction à... ». Un étudiant résume ainsi la situation : « Je crois que la formation en classe est toujours préférable, mais que la FAD est utile à ceux qui habitent en régions éloignées ». À nous de déterminer à quel prix. ■

1. Merci à Françoise Guay, chargée de cours à l'UdeM en sociologie, pour son aide précieuse.
2. AGEEFEP : Association générale des étudiantes et étudiants de la Faculté de l'éducation permanente.
3. Voir notre dossier spécial FAD dans *Le Quorum* – Été 2014 : www.scccum.umontreal.ca



Rencontre avec l'Association générale des étudiantes et étudiants de la Faculté de l'éducation permanente **L'AGEEFEP, toujours aussi active**

par FRANÇOISE MIQUET

De la formation à distance à la reconnaissance des acquis, l'AGEEFEP s'intéresse de près à tout ce qui touche ses membres. Rencontre avec Robert Martin, président de cette association, et Claude Garon, responsable du service des plaintes étudiantes.

En mai dernier, dans le cadre de sa réflexion sur la formation à distance (FAD) – qui connaîtra un certain développement dans nos facultés au cours des prochaines années –, l'équipe du *Quorum* a collaboré avec l'AGEEFEP à un sondage destiné aux étudiants de la Faculté de l'éducation permanente (FEP). Les résultats du côté des étudiants, dont vous pouvez voir la synthèse en page 4, rejoignent sur plusieurs points les commentaires d'enseignants recueillis dans notre numéro de l'été 2014 (voir sccum.umontreal.ca).

Le Quorum : Quel est votre point de vue sur la FAD ?



Robert Martin : J'ai moi-même suivi les 10 cours du Certificat de gérontologie en FAD ; ce cours se donne entièrement à distance, ce qui m'arrangeait beaucoup, puisque j'habite à 120 kilomètres de

Montréal. Il s'agit d'un cours autoportant, c'est-à-dire que l'ensemble du matériel du cours est en ligne et que les réponses aux éventuelles questions nous renvoient à ce matériel. Étant donné que le cours est très bien conçu et que je suis un étudiant très autonome, j'ai été grandement satisfait. Je peux toutefois concevoir que ce type de cours puisse moins convenir aux étudiants qui ont besoin d'interagir avec l'enseignant(e) ou avec leurs pairs.

Claude Garon : Depuis une vingtaine d'années, les colloques portant sur la FAD parviennent à des conclusions similaires, à savoir que les insuffisances de cette forme d'enseignement résident essentiellement



dans l'encadrement. La différence, c'est que dans les années 1990, en Grande-Bretagne (foyer de développement la FAD, NDLR), on croyait que les forums électroniques compenseraient l'isolement des étudiants. Aujourd'hui, on constate que ce n'est pas le cas.

Que pensez-vous des résultats du sondage ?

C. G. : Nous ne sommes absolument pas surpris : comme toujours, ce qui ressort, c'est que les gens apprécient énormément la flexibilité que cela permet sur le plan de la distance, bien évidemment, mais aussi de la gestion du temps. En effet, la majorité des étudiants à distance de la FEP vivent dans la métropole et n'ont donc pas de problème de déplacement. Cet aspect compte particulièrement pour les étudiants de notre Faculté, dont beaucoup sont sur le marché de l'emploi et ont parfois une jeune famille à faire vivre. Les critiques portent sur les failles techniques, mais surtout celles de l'encadrement. Il faut en améliorer la rapidité de réaction, la disponibilité, la pertinence, parfois. Toutefois, les cours en classe sont-ils tous parfaits ? Nous savons bien que non ; peut-être faut-il tout simplement accepter que ces failles sont inhérentes à la formation à distance et vivre avec.

R. M. : Nous serons intéressés de voir les nouveaux types de cours qui seront mis en place à la FEP, étant donné que jusqu'ici, on n'y propose que des cours autoportants. Cela vaudrait certainement la peine de mener une réflexion à cet égard avec la direction.

Autre sujet d'actualité : la reconnaissance des acquis professionnels ou personnels, ce nouveau programme qui permet d'obtenir des équivalences pour certains cours donnés à la FEP. Souhaitez-vous vous exprimer à ce sujet ?

R. M. : Absolument, d'autant plus que l'AGEEFEP a joué un rôle clé dans la mise en place de ce système ! Il s'agissait d'une demande de nos membres, dont beaucoup ont de l'expérience sur le marché du travail

et souhaitaient la faire valoir afin de pouvoir progresser plus rapidement dans leur cheminement académique. Or, l'Université ne disposait pas du budget requis pour une telle mesure, et, bien entendu, on ne pouvait s'attendre à obtenir une enveloppe gouvernementale. De concert avec la FAECUM, qui regroupe toutes les autres associations étudiantes du campus de l'UdeM, nous avons donc proposé puis voté dans nos assemblées générales respectives une augmentation des cotisations étudiantes de 1,5 dollar par crédit. Compte tenu du nombre de membres, cette augmentation apporte au programme 200 000 dollars par an, soit un million amassé sur les cinq dernières années.

Il faut cependant payer le prix du cours pour obtenir l'équivalence ?

C. G. : Créer un système d'équivalences revient très cher. Ce sont des experts qui dressent un tableau détaillé et complexe des objectifs du cours, afin que l'on puisse vérifier, pour chaque demande d'équivalence, si le candidat ou la candidate peut prouver, exemples à l'appui, les avoir effectivement atteints. Remplir ce tableau exige en moyenne une quinzaine d'heures, ce qui constitue en soi un véritable travail qui illustre bien le sérieux de la démarche.

R. M. : Et les spécialistes qui analysent les demandes – dont certains sont des chargés de cours, d'ailleurs – doivent également être rémunérés... Nous sommes fiers d'avoir réussi, en collaboration avec l'équipe de la FEP, à faire mettre en place ce programme, dont nous n'avons que des échos positifs.



Fragmentation de la tâche et multiplication des titres d'emploi

La notion de « cours » remise en question ?

Tutrice, conférencier, conseillère pédagogique, responsable de formation professionnelle... À l'Université, des statuts « atypiques » qui ne figurent dans aucune convention collective se multiplient. Des cours sont scindés et leur prestation est répartie entre plusieurs intervenants. Portrait de la situation.

Trois heures x 15 semaines = 3 crédits

Un cours est généralement une prestation d'enseignement étalée sur 45 heures au cours d'un trimestre donné, et dont la valeur pour le parcours universitaire est de trois crédits. À l'Université de Montréal comme dans la plupart des universités québécoises, les professeurs ont préséance quant au choix des cours qu'ils donneront, et les chargés de cours se répartissent le reste en fonction du système d'attribution établi par la convention collective de leur syndicat, le SCCCUM. Au fil des ans, ce dernier a intégré les superviseurs de stage, les chargés de formation pratique, les chargés de clinique et les accompagnateurs et coachs vocaux de la Faculté de musique (dont la fonction est éliminée actuellement ; voir notre article en page 8). Cela se justifie par le fait que leurs tâches, bien que davantage axées sur l'encadrement pratique, sont considérées comme des éléments constituant de l'enseignement.

Les professeurs retraités, les cadres et professionnels et les postdoctorants « à la réserve » peuvent donner collectivement 4 % des cours affichés à l'UdeM (voir la clause 10.02) ; de ces 4 %, ces étudiants ont le droit de donner jusqu'à 9 % des cours. Le « financement intégré » prévoit que ces étudiants peuvent donner des cours pour financer en partie leurs études ; en ces temps de compressions budgétaires tous azimuts, une pression s'exerce donc pour renforcer ce système, qui compense en partie la raréfaction des bourses. Pendant la durée de leur emploi comme chargés de cours, ces étudiants deviennent membres du SCCCUM, mais n'obtiennent pas de pointage. Cela fait en sorte que certains départements recourent abondamment à la réserve étudiante, laissant peu de cours aux chargé(e)s de cours.

Quant aux auxiliaires d'enseignement, ils interviennent auprès de certains professeurs et chargés de cours, en atelier ou pour effectuer des corrections. Leur participation ne se substitue en aucun cas à celle des enseignants, ni ne retire à ceux-ci des heures

de tâche. Depuis mai 2012, les auxiliaires ont leur propre syndicat, le SESUM [Syndicat des étudiant(e)s salarié(e)s de l'Université de Montréal].

Fragmentation de cours et titres d'emploi « atypiques » hors convention collective

Là où le bât blesse, c'est lorsque des cours sont scindés – souvent dès l'affichage – et qu'une partie des heures sont réparties entre plusieurs intervenants, parfois jusqu'à 10 ! C'est le cas, notamment, à la Faculté de pharmacie et à l'École de réadaptation. Des titres d'emploi échappant à toute convention collective sont créés pour permettre à l'administration de solliciter des intervenants qui donneront ces parties de cours : conseillers pédagogiques, tuteurs, conférenciers... Ces intervenants atypiques sont recrutés à titre de « spécialistes » et on affirme que leur fonction ne correspond pas à celle de chargé de cours ; ainsi, ils sont recrutés « hors convention collective » et leurs conditions de travail échappent à celle-ci.

Ces cours scindés donnent lieu à toutes sortes d'associations au sein d'un même sigle de cours : chargé de cours (CdeC) et professeur ; CdeC et CdeC ; CdeC et étudiant de la réserve ; deux étudiants de la réserve, CdeC + statut atypique ; CdeC + professeur + statut atypique... Si cette fragmentation peut certes convenir à certains professeurs désireux de se dégager du temps, en ce qui concerne les chargés de cours, elle réduit leur accès à l'emploi en les privant d'heures de cours, précarisant davantage leur situation.

Des pratiques antisyndicales

Cette attitude visant à recruter « hors convention collective » ne semble pas uniquement fondée sur l'aspect économique ; parfois, la conférencière ou l'animateur d'atelier recevra même des honoraires supérieurs au salaire d'un chargé de cours. En contournant la convention, la direction souhaite élargir son droit de gérance en choisissant qui elle veut et quand elle le veut, sans avoir à se soucier

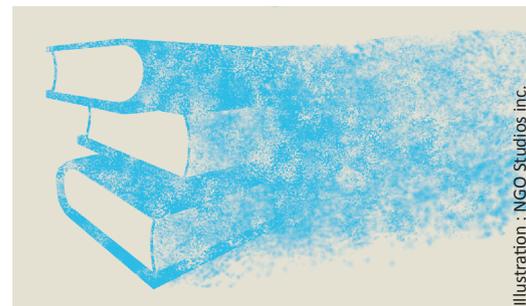


Illustration : NGO Studios inc.

En contournant la convention, la direction souhaite élargir son droit de gérance en choisissant qui elle veut et quand elle le veut, sans avoir à se soucier d'un quelconque cadre de réglementation.

d'un quelconque cadre de réglementation. Parfois, ce sont des chargés de cours qui se voient offrir des emplois « atypiques »...

Une autre pratique antisyndicale consiste à contester la requête d'accréditation d'un groupe d'employés de la Faculté de médecine vétérinaire (FMV) de l'UdeM, située à Saint-Hyacinthe, sous prétexte que ceux-ci « ne font pas d'enseignement ». Ces contractuels, appelés « cliniciens », offrent aux étudiants une formation pratique en laboratoire, mais ne sont pas considérés comme faisant partie du personnel enseignant. Or, leur tâche correspond tout à fait à celle des chargés de clinique de la Faculté de médecine ! En niant qu'au moins une partie de leur tâche correspond à la définition de ce qu'est un chargé de cours, la Faculté viole les règles de l'accréditation syndicale. On retrouve le même type de problèmes à l'École d'orthophonie et d'audiologie de l'Université de Montréal, où des tuteurs qui interviennent auprès de patients tout en formant les étudiants devraient avoir, selon le SCCCUM, le statut de chargé de clinique. Pour ces deux cas, le SCCCUM a lancé un recours à la Commission des relations de travail en vertu de l'article 39 des Normes du travail, et un grief pour violation de certificat d'accréditation a été déposé contre les facultés de pharmacie et de théologie, les écoles de réadaptation et de nutrition, et la Clinique de kinésiologie, entre autres.

Jouer sur les mots : « Ceci n'est pas un cours, ceci n'est pas de l'enseignement »

Il ne s'agit pas de nier que certaines matières exigent des compétences qu'un seul intervenant ne peut posséder, et que certains ▶

► cours doivent donc être scindés. Simple-ment, cette pratique devrait être dûment encadrée et « conventionnée » (comme c'est le cas pour certains cours de la Faculté des sciences infirmières, qui a fait l'objet d'une lettre d'entente). Par ailleurs, la multiplication des cas risque de donner lieu à une remise en question de la notion de cours elle-même, voire de ce qu'est l'enseignement. Nous n'abordons pas ici la dimension pédagogique de cette multiplication des intervenants, qui serait toutefois une problématique intéressante à explorer.

Informer le syndicat sur le recours à ces titres : un geste crucial

On le voit, la question est complexe. Comment le syndicat peut-il protéger l'accès à l'emploi de ses membres et le respect de leurs conditions de travail, si de nouvelles tâches d'enseignement qui ne disent pas leur nom se multiplient et rognent de façon croissante sur les charges de cours protégées par notre convention collective ? Le Comité convention collective du SCCCUM a besoin de savoir si des titres « atypiques » sont apparus dans certaines unités d'embauche ; pour cela, il est

crucial que nous en soyons informés par nos membres au sein des divers départements.

Depuis un certain nombre de trimestres, des griefs ont été déposés pour contester le fait que des cours sont scindés. Ces griefs touchent *de facto* également la question des statuts atypiques, puisqu'une large proportion des cours scindés y recourt. F. M. ■

1. Clause 10.02 de la convention collective

Libres d'enseigner... ou pas

par CAROLE YEROCHEWSKI

Ou comment la multiplication des titres et des statuts favorise le retour du contrôle sur le travail d'enseignant et la marchandisation du savoir.

L'enseignement va-t-il continuer à être de plus en plus fragmenté entre de multiples intervenants ? Ou un dialogue va-t-il pouvoir s'établir autour de l'idée que, loin de servir la qualité de l'enseignement, la multiplication des titres (conseiller pédagogique, tuteur, conférencière, etc. ; voir l'article ci-dessus) entraîne une parcellisation du savoir qui va à l'encontre d'une réelle transmission de connaissances et de compétences ? La formulation est volontairement provocatrice : c'est au nom d'un « besoin de compétences » que les départements qui s'y adonnent – et la direction de l'Université – justifient de scinder les cours entre plusieurs intervenants. Mais il s'agit bien de tordre le cou à cet argument de la « compétence », utilisé depuis une trentaine d'années par les entreprises pour modifier l'organisation et la division du travail, et s'approprié ainsi une plus grande part de la valeur ajoutée. Analyse marxiste dépassée ? Restons-en à Taylor et au taylorisme, qu'on a enterré un peu trop vite alors qu'il s'est depuis longtemps immiscé dans l'industrialisation des services aux entreprises et, à présent, aux personnes¹. Depuis Taylor, on a compris comment contrôler le travail : en réduisant l'autonomie de l'individu. On fixe les tâches à accomplir, le temps et les moyens donnés pour les réaliser. C'est exactement ce qui se passe avec la fragmentation des cours et des titres d'emploi dans l'enseignement.

Il ne s'agit pas ici, bien entendu, de l'enseignant qui choisit ses propres conférenciers pour enrichir ses cours. La parcellisation des tâches, qui rime avec leur standardisation, a toujours fini par justifier une non-reconnaissance des qualifications, puisque la personne qui accomplit le travail apparaît de plus en plus substituable – *apparaît*, car entre le travail prescrit et le travail réel, il y a une marge, comme de nombreux sociologues du travail l'ont amplement souligné². Quoi qu'il en soit, le processus suivi à l'université est similaire : délivrer tel savoir suppose tel travail, qu'on appelle « compétence » pour en donner une certaine vision, laquelle consiste *in fine* à remettre au seul employeur le pouvoir de juger du savoir-faire de la personne choisie. Et ce savoir-faire paraît déqualifié parce que très spécifiquement spécialisé dans... l'enseignement, le tutorat ou le conseil pédagogique, par exemple.

Si l'autonomie de l'enseignant est ainsi remise en cause, les étudiant(e)s n'en sortent pas gagnant(e)s pour autant, au contraire. Qui peut croire que des connaissances saucissonnées, détachées d'un contexte et présentées comme une technique spécifique vont pouvoir être transposées dans différentes situations et permettre à l'étudiant de faire véritablement ses propres liens ? Celui-ci pourra, certes, mentionner dans son CV qu'il a acquis telle compétence. Dans une économie du



Depuis Taylor, on a compris comment contrôler le travail : en réduisant l'autonomie de l'individu.

savoir, terme qu'il faut prendre au pied de la lettre – c'est-à-dire que la croissance des profits repose désormais sur la marchandisation du savoir – cet étudiant en tirera peut-être parti. Quant à accéder à cette autonomie intellectuelle et personnelle que souhaitent les auteurs réunis dans le livre *Libre d'apprendre* de Gabriel Nadeau-Dubois, on n'en prend pas vraiment le chemin. ■

1. Au Québec : le ministère de la Santé a confié en 2012 un contrat à une firme privée pour minuter les interventions, par exemple, le temps nécessaire pour faire prendre son bain à une personne âgée. [En ligne] : http://quebec.huffingtonpost.ca/etienne-boudou-laforce/methode-lean-sante_b_3761879.html et (2012, <http://www.radio-canada.ca/nouvelles/societe/2012/11/02/006-soins-domicile-proaction.shtml>, consultés le 15 septembre 2014).

2. Pour un aperçu exhaustif des débats autour de la standardisation des tâches et des processus de déqualification, réels ou socialement construits, voir Stroobants, M. (1993). *Savoir-faire et compétences au travail. Une sociologie de la fabrication des aptitudes*. Bruxelles: Éditions de l'Université de Bruxelles, 383 p.



Fini, l'accompagnement et le *coaching* vocal à l'UdeM

Fausse note à la Faculté de musique

La Faculté de musique de l'UdeM a annoncé en juin dernier la suppression pure et simple des heures d'accompagnement et de *coaching* vocal. L'Association des étudiants en musique (AEMUM) et le SCCCUM, dont les accompagnateurs et les coachs sont membres, ont réagi dès cet été.

Au moment où paraît l'ouvrage collectif dirigé par Gabriel Nadeau-Dubois (voir page 14), véritable plaidoyer pour la gratuité scolaire, voilà que la Faculté de musique ampute la prestation de cours au niveau des deux premières années du baccalauréat en supprimant les heures de tous les accompagnateurs et coachs vocaux. Désormais, pour toutes les années d'études musicales, les étudiants devront payer de leur poche cette partie de leur formation. Et c'est donc toute une catégorie d'enseignants, déjà précaires, qui disparaît de l'Université. Le SCCCUM n'a pas manqué de réagir, notamment au moyen de la pétition faussenote.org lancée en août, qui continue de recueillir des signatures. Cette pétition sera close et présentée à la doyenne, Isabelle Panneton, la semaine du 29 septembre.



FAUSSENOTE.ORG

En pleine période estivale, le SCCCUM a réagi en émettant un communiqué de presse et en lançant une pétition en ligne (faussenote.org), laquelle avait été signée par plus de 1 000 personnes en date du 26 septembre, date de sa fermeture. Devant le succès obtenu, l'objectif sur le plan du nombre de signatures avait été rehaussé plusieurs fois. Par ailleurs, à l'occasion du Festival international de musique de Lanaudière, des militants du SCCCUM sont allés à deux reprises distribuer des tracts. Des distributions ont aussi eu lieu sur le campus, en collaboration avec l'AEMUM.

<http://www.cdpedj.qc.ca>

L'accompagnement, essentiel à l'apprentissage musical

Sur le site de notre pétition, les témoignages d'étudiants quant à l'aspect primordial de l'accompagnement ne manquent pas : « Le rôle de "guide vocal" est au moins aussi essen-

tiel que celui du professeur de chant pour offrir aux étudiants en chant l'oreille extérieure et la sensibilisation au contexte harmonique à des jeunes souvent venus tard à la musique » ; « Il est primordial de pouvoir travailler avec son accompagnateur pendant toute l'année. Le plus important, dans la carrière d'un musicien, c'est d'apprendre à écouter les autres tout le temps » ; « L'accompagnateur est un complice essentiel au développement global du musicien », etc.

Une question d'équité sociale

La doyenne de la Faculté de musique, Isabelle Panneton, exprime en substance qu'étant donné la situation budgétaire, la direction n'a pas eu d'autre choix. Par ailleurs, elle affirme que des institutions comparables à l'Université de Montréal n'offrent pas de « services » d'accompagnement à ses « clients » et produisent tout de même des musiciens de haut niveau, alors que dans tous les cégeps et dans toutes les autres universités, l'accompagnement est offert et n'occasionne pas de frais supplémentaires. Mais le véritable enjeu est celui de l'équité sociale dans l'accès aux études.

En effet, que se passe-t-il, dans un contexte où les étudiants doivent eux-mêmes trouver et payer leur accompagnateur ou leur accompagnatrice ? Les taux horaires sont abaissés par la concurrence, et les moins nantis se retrouvent condamnés à réduire de façon dommageable leur accès à cette partie essentielle de leur formation. En moyenne, les heures d'accompagnement vont de 10 heures (1^{ère} année du baccalauréat) à 24 heures (à la maîtrise et doctorat) par année universitaire, sans compter les examens (2 heures) et les récitals (4 heures à la fin de chaque cycle) ; une heure d'accompagnement coûte de 50 à 80, voire 100 dollars. Ainsi, la privation de prestations d'accompagnement, que plusieurs qualifient d'« augmentation déguisée des droits de scolarité », risque d'avoir pour effet de décourager certains étudiants aux moyens financiers limités de se lancer dans des études musicales.

Accompagnateurs : une lutte syndicale toujours à recommencer

En 2004, après une lutte longue et ardue, les accompagnateurs et les coachs de la Faculté de musique de l'UdeM ont obtenu leur accréditation à titre de membres du SCCCUM. Toutefois, la Faculté a traîné les pieds pour appliquer la convention collective, notamment à l'égard de l'attribution des heures de travail. Le SCCCUM a eu fort à faire pour protéger ses membres de l'arbitraire. Lors du conflit de travail de 2010 qui a entouré la négociation de la convention collective, le statut de cette catégorie d'employé(e)s a été menacé, mais la mobilisation des membres du SCCCUM a permis son maintien au sein du syndicat (signature de la convention collective en mai 2010).

Toutefois, dès l'été 2010, avançant des motifs financiers, la direction supprime les heures d'accompagnement à la troisième année du baccalauréat et aux cycles supérieurs. Celles du « Bac 3 » sont rétablies à la suite d'une pétition organisée conjointement par les étudiants et le SCCCUM. Mais, en 2013, cette suppression est réitérée et maintenue. Et à l'été 2014, la suppression est élargie à toutes les années du bac, signant de facto la disparition de l'accompagnement et du *coaching* vocal à la Faculté de musique et éliminant les emplois des accompagnateurs et des coachs vocaux.

À ce sujet, un article du *Devoir* en date du 2 septembre¹ fait état d'une étude dirigée par Pierre Doray, professeur de sociologie de l'UQAM, qui a analysé sur plusieurs décennies (1946-2011) les retombées « des fluctuations des droits de scolarité sur différentes catégories d'étudiants en Ontario et au Québec ». Cette étude montre notamment que les groupes d'étudiants dont les parents ne sont pas allés à l'université sont « parmi les plus vulnérables et [que], en moyenne, le risque qu'ils ne poursuivent pas d'études est augmenté de 19 % pour chaque tranche de 1 000 \$ de hausse ». Assistons-nous au retour d'un élitisme que l'on espérait révolu ? F. M. ■

1. <http://www.ledevoir.com/societe/education/417378/droits-de-scolarite-une-etude-donne-raison-aux-carres-rouges>



Témoignage d'un ancien étudiant en musique

par LOUIS-PHILIPPE BONIN

Louis-Philippe Bonin, saxophoniste et chargé de cours au Cégep Saint-Laurent, explique en quoi l'accompagnement durant les années du bac en musique est crucial.

Le rôle d'un accompagnateur professionnel est essentiel dans la formation d'un étudiant qui aspire à devenir musicien professionnel. L'accompagnement est le laboratoire dans lequel tous les champs d'apprentissage du jeune musicien sont intégrés et mis à profit.

C'est le moment où il peut véritablement montrer ses aptitudes en profitant de l'appui d'un musicien d'expérience qui le guide dans l'interprétation d'une esthétique ou d'un style précis. Il acquiert ainsi les compétences si essentielles à la vie musicale : comment développer son écoute critique, son sens rythmique et sa sensibilité artistique, mais aussi comment travailler et coopérer avec d'autres musiciens.

Globalement, l'accompagnateur prépare l'interprète à la vie musicale professionnelle.

Les retombées de la suppression de l'accompagnement sur la formation des musiciens
J'ai eu la grande chance de bénéficier d'une

heure d'accompagnement par semaine au cégep, et ce, pendant trois ans, en plus de profiter d'un grand nombre d'heures lors de mon passage à l'Université. En parallèle à mon cours d'instrument, le laboratoire d'accompagnement a toujours été ma plus grande source de motivation à travailler et à m'émanciper musicalement.

Concrètement, pour les instrumentistes, le travail du répertoire propre à chacun est essentiel, puisque ce sont ces œuvres qui sont ensuite présentées lors d'auditions, de concours ou de concerts. En supprimant l'accompagnement, on handicape une génération d'étudiants qui devront soit se passer de cet outil essentiel, soit s'endetter encore plus pour payer les tarifs demandés par les accompagnateurs professionnels. En d'autres mots, en plus de décourager des étudiants à s'inscrire à la Faculté et de diminuer le sentiment de fierté des étudiants face à leur uni-



Louis-Philippe Bonin, en concert avec une accompagnatrice

versité, cette décision administrative fera en sorte que les musiciens étudiant à l'Université de Montréal auront moins de connaissances et de compétences que ceux qui sont issus d'autres établissements.

La Faculté doit investir dans ses étudiants pour qu'ils rayonnent autant localement qu'à l'échelle internationale. Bien que la mission de l'Université soit de « façonner l'avenir », on comprendra que par les positions adoptées par ses têtes dirigeantes, elle aura malheureusement échoué à le faire.



Une accompagnatrice exprime sa colère

Suppression de l'accompagnement : de faux prétextes, une vraie injustice

par RENÉE LAVERGNE

Eh oui ! Nous en sommes rendus là. La Faculté de musique balaye du revers de la main pianistes accompagnateurs et coach vocaux, prétextant des difficultés financières... Permettez-moi de douter de la validité de ce prétexte ! La Faculté fait le choix de se débarrasser de notre groupe. Expliquez-moi pourquoi on peut assurer le salaire de tous les doyens jusqu'à la fin de leurs jours, même lorsqu'ils sont à la retraite ? Pour le prestige ? Moi, j'appelle ça un traitement de roi. Et il y en a beaucoup, des rois et des reines, à l'Université de Montréal. Un accompagnateur qui a une charge complète de travail (ce qui n'existe pas à l'UdeM) gagnerait 21 600 dollars par année au maximum. Or, le

budget des salaires de notre groupe professionnel s'élevait à environ 40 000 dollars en 2013. Aucune comparaison avec le salaire d'un seul doyen... Les plus à plaindre, dans tout ça, ce sont les étudiants, qui veulent réduire leurs frais de scolarité, mais qui ne semblent pas encore réaliser l'ampleur du désastre. La Faculté leur joue un bien vilain tour, car ils sont maintenant privés de notre expertise professionnelle et doivent payer de leur poche ces heures dont ils ne peuvent se passer, leurs examens et leurs récitals devant obligatoirement comporter des œuvres accompagnées au piano. En outre, il y a des passe-droit ! Certains chanteurs ont accès à des professeurs-accompagnateurs pour

remplir cette fonction, sans avoir à déboursé un sou ! Ces derniers valent-ils davantage que les autres instrumentistes ? Quelle injustice ! Existe-t-il une autre faculté où les étudiants doivent eux-mêmes payer pour avoir accès à l'enseignement indispensable à leur formation, où le travail au noir est encouragé ? Réveillez-vous, chers étudiants : vous vous faites avoir sur toute la ligne ! ■

Pour voir une entrevue donnée par Renée Lavergne et une de ses étudiantes au journal en 2010, voir les archives du Quorum sur notre site : www.scccum.umontreal.ca.



Les péripéties d'une langue

par CARLOS SÉGUIN

La langue française a surmonté tous les obstacles qui se dressent devant elle, au fil de siècles de combat contre le dogmatisme et l'intransigeance. Voici un aperçu de son évolution.

En 2014, « langue française » rime encore avec « exceptions » : on s'insurge contre les accords complexes du participe passé, on se révolte contre la ponctuation et on se bute à la syntaxe. Pourtant, d'aucuns oublient les difficultés que cette langue a dû surmonter. À travers les âges et les époques, la langue française a réussi tant bien que mal à résister et à s'imposer, malgré les nombreux obstacles : lettrés obstinés, érudits hutins et latinistes opiniâtres... Le parcours tortueux de cette langue prouve sa capacité à s'adapter aux réalités qui l'entourent avec toute la force dont elle est capable. L'évolution du français s'inscrit dans une longue suite de réflexions singulières et de conflits douloureux.

Au Moyen-Âge, le français (*le françoys*), à l'état embryonnaire, essaie de se tailler une place, malgré la présence de la « langue divine » – le latin – et de nombreux dialectes territoriaux. Le *françoys* circule, parfois de façon confuse, à travers le royaume de France. Vers la fin du Moyen-Âge, les traductions d'ouvrages vers le français se multiplient, et des manuels de rhétorique s'adressant aux locuteurs instruits voient le jour. Toutefois, la grammaire française telle que nous la connaissons aujourd'hui n'existe tout simplement pas, même si quelques rhéteurs essaient de codifier l'usage de cette langue. La phonétique domine les questionnements. Les intonations diverses, le débit saccadé et les prononciations beaucoup trop aléatoires rendent cette langue incompréhensible. Heureusement, des traités sur la langue apparaissent et éclairent les nobles sur les modalités à suivre pour maîtriser correctement les rudiments du français. Le féminin des adjectifs, la présence d'adverbes et l'orthographe des verbes ne sont que quelques-uns des exemples propres à l'évolution du français au Moyen-Âge.

L'orthographe calquée sur la prononciation : une occasion manquée ?

Au début de la Renaissance, l'usage de la langue se répand. En 1539, l'ordonnance de Villers-Cotterêts, promulguée par François 1^{er}, impose le *françoys* comme langue

officielle et étatique. Ce document transforme pour toujours la langue de l'Empire. Une fois le latin détrôné, le françoys se diffuse à très grande échelle à travers toutes les couches de la société, malgré les réticences et les doutes de plusieurs latinistes. Il n'est pas rare de rencontrer des humanistes qui proposent un retour au latin... La popularité de l'imprimerie, grande alliée du français, favorise une diffusion exponentielle : on rédige des dictionnaires, on met en application des traités sur la langue, et les considérations langagières deviennent de plus en plus denses, bien qu'il n'existe pas encore de véritable réglementation. Étienne Dolet et Robert Estienne, deux éminents philologues, proposent une série de normes grammaticales, syntaxiques et lexicographiques pour que le français jouisse d'une plus grande respectabilité. Toutefois, au cours du 16^e siècle, les optiques abondent. Le grammairien Honorat Rambaud suggère de calquer l'orthographe sur la prononciation. Cette simplification a tout pour plaire, mais plusieurs lettrés de l'époque s'opposent farouchement à cette idée, qu'ils jugent inepte et impossible à suivre.

Au 17^e siècle, afin de donner du lustre au français et de favoriser son développement, le cardinal Richelieu fonde l'Académie française. L'ampleur de la tâche se révèle colossale : établir une orthographe exhaustive, élaborer une grammaire et proposer un dictionnaire. Durant les 17^e et 18^e siècles, en dépit de l'intensité des débats, les grammairiens s'y attellent : quelques-uns tiennent beaucoup aux racines grecques et latines des mots, alors que d'autres s'activent à élaborer les règles à suivre.

Claude Fabre de Vaugelas, dans son *Art de bien parler et de bien écrire*, dote la langue d'une grammaire explicite et d'une structure pédagogique. Quelques grammairiens formulent des préceptes fondamentaux et des réflexions morphosyntaxiques qui exposent les dépendances (le sujet avec son verbe, le nom avec l'adjectif), l'analyse grammaticale et l'ordre idéal des mots.



Photo fournie par C.S.

Chargé de cours au Certificat de rédaction de la Faculté de l'éducation permanente, Carlos Séguin tient un blogue (*Les splendeurs de Carlos*) et a publié *Le sadomasochisme*, aux éditions Carthagène (2013).

Vers la fin du 18^e siècle, l'accent aigu s'impose. On simplifie la syntaxe, on modifie l'orthographe et on établit, encore une fois, certaines règles de grammaire : les compléments du verbe se définissent, le choix de l'auxiliaire se fixe et l'usage des prépositions se cristallise. Dès lors, l'approche binaire permet une analyse logique et une analyse grammaticale de la phrase. Les dictionnaires pullulent et les grammaires pédagogiques s'enracinent dans la population, surtout au 19^e siècle. C'est au cours de ce siècle que l'accord du participe passé se concrétise. Publié en 1936, *Le bon usage* de Maurice Grevisse s'adresse à toutes les couches de la société et accompagne un solide enseignement de l'orthographe à l'école primaire.

Fixé dans sa forme actuelle au 17^e siècle, le français n'a pas réussi à rendre obligatoire sa réforme orthographique (proposée en 1990 par l'Académie française), contrairement à l'allemand (1998) et à l'espagnol (2010). Les règles de grammaire ne font pas toujours l'unanimité, partisans et détracteurs de la nouvelle orthographe se déchirent, la féminisation des professions ne fait pas l'unanimité... L'évolution de cette langue est donc loin d'être terminée ! Comme le disait le philosophe Émile-Auguste Chartier, dit Alain : « On ne discute point de grammaire sans menace ».





Le SCCUM en bref

Nous vous présentons ici les instances et le fonctionnement du Syndicat des chargées et chargés de cours, en espérant que vous souhaitez assister aux assemblées générales ou faire partie de comités !

Depuis son avènement à l'issue d'une longue lutte (de 1982 à 1986, jusque devant la Cour suprême), votre syndicat défend, au quotidien comme au fil de négociations plus ou moins mouvementées¹, les intérêts et la dignité de ses membres, dont les titres d'emploi sont variés².

L'Assemblée générale (AG), instance souveraine de la prise de décision

Rappelons en premier lieu que le syndicat, c'est l'ensemble de ses membres, dont l'Assemblée générale constitue l'instance ultime, le cœur de la vie démocratique. Entre autres choses, elle se prononce sur tout élément d'importance touchant les membres du syndicat et vote les prévisions budgétaires. Les statuts et règlements du SCCUM³ prévoient la tenue d'au moins trois assemblées par an. Tout membre en règle peut y assister et y voter. L'assemblée élit les membres du Conseil syndical, du Conseil exécutif, du Comité de la convention collective et du Comité de vérification interne des finances. Elle élit également les membres du comité de négociation constitué en vue du renouvellement de la convention collective, qui a généralement lieu tous les trois ans. Tous les membres du syndicat sont éligibles à tous ces postes et peuvent poser leur candidature à chacune des élections.

Le Conseil syndical (CS), pierre angulaire de la démocratie syndicale

Cette instance intermédiaire entre l'Assemblée générale et l'ensemble des membres joue un rôle consultatif auprès du Conseil exécutif et fait des recommandations à l'Assemblée générale. Composé de représentants élus annuellement en assemblée générale, le Conseil syndical se réunit au moins quatre fois par an. On y débat de toutes les questions importantes et on y prépare les assemblées en déterminant les enjeux prioritaires. Ses membres ne se voient pas attribuer d'heures de libération syndicale. Le Conseil syndical joue un rôle crucial dans la vie démocratique du syndicat. Tout membre du SCCUM peut assister à ses réunions à titre d'observateur.

Les comités paritaires SCCUM – UdeM

Ces comités comptent des représentants des deux parties et travaillent sur des enjeux divers. Ils comprennent notamment le comité Santé et sécurité au travail – dont les travaux feront l'objet d'un article dans notre prochain numéro –, le comité Formation professionnelle et perfectionnement, le CUSE et le Comité universitaire d'intégration pédagogique (CUIP). Il existe d'autres comités auxquels siègent des chargé(e)s de cours, et nous continuons ces efforts pour obtenir une représentation équitable de notre catégorie d'emploi. Pour en savoir plus, visitez notre site Web : www.scccum.umontreal.ca (mise à jour en cours).

Les comités internes du SCCUM

Comme les membres du Conseil exécutif, les membres des comités des Affaires syndicales, de l'Information, de la Vie universitaire et du Statut d'emploi effectuent un certain nombre d'heures de « libération syndicale » rémunérées. Toutefois, contrairement aux membres du CE, les membres des comités ne sont pas élus, mais recrutés le plus souvent en fonction de l'engagement dont ils ont fait preuve par rapport aux activités du SCCUM. Tout membre motivé et désireux de contribuer à la vie syndicale peut se proposer pour y participer. Le bénévolat est également bienvenu.

Le **Conseil exécutif du SCCUM** se réunit chaque semaine pour discuter des relations de travail et des nombreux enjeux qui concernent les chargé(e)s de cours. Outre la présidence, il compte six postes de vice-président : Convention collective, Information, Affaires syndicales, Relations intersyndicales, Vie universitaire et Secrétariat-trésorerie. Il est responsable des orientations politiques du syndicat. La mission principale du syndicat est de veiller à ce que la convention collective régissant les conditions de travail de ses membres soit respectée. Le **Comité de la convention collective** répond à toute demande d'aide ou de renseignement. Les conseillères traitent de nombreux dossiers allant de l'attribution des cours au traitement non équitable d'un membre, ou tout autre cas de non-respect de la convention collective. Le SCCUM s'efforce également d'informer ses membres au moyen de courriels, de son journal,

Le Quorum, et de son site Web; ce mandat relève du comité d'Information, qui se préoccupe également de l'image interne et externe du syndicat et veille à assurer une bonne communication entre les membres et l'équipe syndicale.

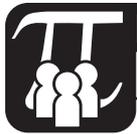
Le **Comité des affaires syndicales** travaille à construire une communauté forte et solidaire au moyen d'activités sociales et politiques, ou encore de réflexion sur notre vie professionnelle. En période de négociation de la convention collective, il travaille à la mobilisation des membres, et est responsable de la logistique et des activités dans le cas d'un conflit de travail; de son côté, le **Comité de négociation** veille à l'amélioration des conditions de travail des membres.

Le SCCUM, par l'intermédiaire notamment de la vice-présidence aux **Relations intersyndicales**, entretient des rapports étroits avec notre centrale syndicale, la Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec (FNEEQ-CSN) – notamment en participant aux journées du Regroupement universitaire –, ainsi qu'avec les autres syndicats et les associations étudiantes de l'Université. Le **Comité de la vie universitaire** œuvre à administrer et à améliorer la représentation des chargé(e)s de cours au sein de l'Université (Assemblée universitaire et autres instances, comme l'assemblée départementale) ainsi que leur participation aux programmes d'intégration pédagogique et de formation professionnelle et de perfectionnement. Le(la) **secrétaire-trésorier(ère)** veille à une saine gestion financière du Syndicat et rédige les procès-verbaux des réunions du CE, des CS et des AG. Cette personne supervise aussi le travail des secrétaires en poste au Syndicat. Enfin, le **Comité sur le statut d'emploi** administre les déclarations de statut d'emploi (simple ou double emploi) des membres.

Nous vous invitons à assister nombreux aux assemblées générales, où se prennent des décisions cruciales pour l'avenir de tous les membres. N'hésitez pas à venir à une réunion du Conseil syndical et à vous renseigner sur les divers comités.

Le SCCUM cherche continuellement à élargir son effectif. Communiquez avec nous pour en savoir plus ! Après tout, le SCCUM, c'est vous tous ! F. M. ■

1. Le SCCUM est actuellement en négociation sur la base des intérêts (NBI) avec l'Université.
2. Outre les chargé(e)s de cours, le SCCUM regroupe les chargés de formation pratique, les chargés de clinique, les superviseurs de stage et les accompagnateurs et coachs vocaux de la Faculté de musique (dont la fonction vient d'être éliminée; voir notre article en page 8).
3. Affichés sur le site : www.scccum.umontreal.ca.



Ligue des droits et libertés : 50 ans de lutte

par LYSIANE ROCH, RESPONSABLE DES COMMUNICATIONS, LIGUE DES DROITS ET LIBERTÉS

Depuis 1963, la Ligue des droits et libertés milite pour la défense et la promotion de tous les droits de la personne. Cinquante ans plus tard, elle constate que sa mission demeure toujours aussi pertinente et nécessaire.

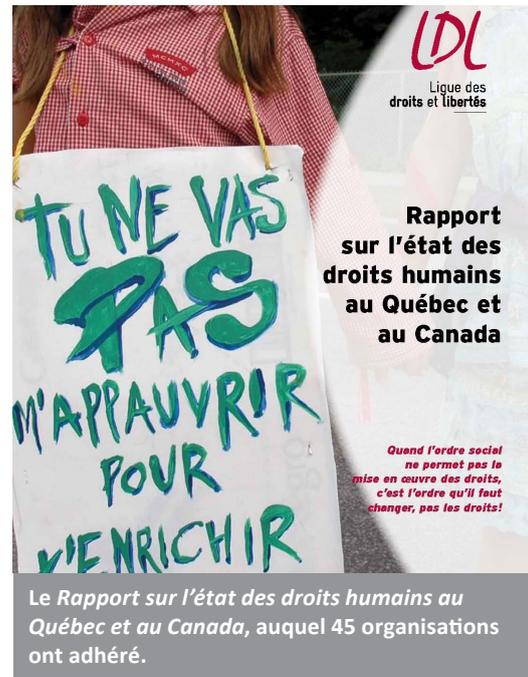
La Ligue des droits et libertés (LDL) fut créée à la fin du régime de Duplessis, époque où presque tout restait à faire en matière de droits de la personne au Québec. D'abord orientée vers la défense des libertés civiles, son champ d'intervention a été élargi dans les années 1970, quand l'organisme a entrepris de défendre le droit à l'autodétermination des peuples autochtones et québécois, ainsi que les droits économiques, sociaux et culturels, notamment des personnes assistées sociales. Depuis les années 1980, la LDL fonde son travail sur le principe de l'interdépendance de tous les droits.

Au cours de ses 50 ans d'existence, la Ligue a contribué à la mise en place d'institutions telles que la Charte des droits et libertés de la personne et la Commission des droits. Intervenant à plusieurs reprises devant l'ONU, elle a réalisé un important travail de sensibilisation. Elle a aussi fait entrer des questions de droits dans le débat public, contré des reculs et rallié les mouvements sociaux autour d'enjeux touchant notamment le racisme, les dérives sécuritaires et l'immigration.



Les des droits de la personne au Québec et au Canada aujourd'hui : un recul généralisé
À l'occasion de son 50^e anniversaire, la LDL a publié le *Rapport sur l'état des droits humains au Québec et au Canada*¹. Fruit d'une démarche collective de trois ans à laquelle plus de 30 organisations ont participé, ce rapport fait état d'un recul généralisé de la situation des droits humains au Québec et au Canada – les conditions mêmes de leur mise en œuvre n'étant plus réunies – et identifie trois principales tendances incompatibles avec le respect des droits :

- **Le tout-croissance**, où la priorité est accordée à la croissance économique au détriment de tout autre objectif de société : programme d'assurance-emploi conçu pour protéger les droits des chômeuses et des chômeurs, mais réorienté pour soutenir l'économie néolibérale en assurant une main-d'œuvre bon marché, ou adoption de lois spéciales pour éviter que des conflits de travail ne nuisent à l'économie (au détriment des droits syndicaux).
- **La logique de marché**, qui s'étend à l'ensemble de l'activité humaine. Les 45 organisations signataires du rapport dénoncent la marchandisation croissante des biens publics – comme la santé et l'éducation – et ses retombées sur les droits, et constatent que les biens marchands sont de moins en moins contrôlés par l'État : dans des secteurs essentiels à la réalisation des droits, comme le logement et l'alimentation, les gouvernements abandonnent leurs responsabilités historiques en laissant progressivement ces secteurs entre les seules mains du marché.
- **Les atteintes à la démocratie et aux droits civils et politiques** découlent des deux autres tendances, mais sont aussi renforcées par la morale conservatrice. L'État devient gestionnaire d'une société de marché plutôt que garant de l'intérêt collectif et des biens publics. Des lois controversées sont adoptées sans débat, au nom de la préservation du bon climat économique. Les gouvernements utilisent plusieurs moyens pour éliminer la controverse et étouffer la protestation sociale, notamment de nouvelles règles de financement pour contrôler l'action des groupes communautaires. Les mouvements de contestation sont ignorés, voire réprimés et judiciairisés, comme en témoignent la répression de la grève étudiante de 2012 et les multiples arrestations (règlements municipaux liberticides tels que P6). Enfin, les gouvernements catégorisent de plus en plus les personnes : bons et mauvais réfugiés, bons et mauvais manifestants, etc. Les droits qui, par définition, s'appliquent à toutes et à tous sans distinction sont remplacés par des privilèges.



Le Rapport sur l'état des droits humains au Québec et au Canada, auquel 45 organisations ont adhéré.

Le Rapport sur l'état des droits humains au Québec et au Canada fait état d'un recul généralisé et conclut que les conditions mêmes de mise en œuvre des droits ne sont plus réunies.

Pour un projet de société fondé sur les droits
Au cours des prochaines années, la Ligue compte poursuivre son travail de concert avec les autres groupes sociaux, pour rétablir la liberté d'expression et le droit de manifester, lutter contre l'impunité policière et dénoncer la surveillance des populations, sans oublier des dossiers tels l'environnement et les droits de la personne, le droit d'association, etc.

Plus globalement, la LDL continuera, conjointement avec les signataires du rapport et d'autres groupes sociaux, à dénoncer les constats du *Rapport sur l'état des droits de la personne*, et proposera des perspectives pour un ordre social, économique et politique compatible avec les droits comme solution rassembleuse. La tâche s'annonce colossale, au vu notamment des orientations du gouvernement du Québec sur l'austérité. Comme l'affirme le rapport : « Quand l'ordre social ne permet pas la mise en œuvre des droits, c'est l'ordre qu'il faut changer, pas les droits ! » ■

Le SCCUM appuie la Ligue des droits et libertés

1. <http://liguedesdroits.ca/wp-content/fichiers/rapport-droits-humains-web.pdf>



Jacques G. Ruelland : parcours d'un enseignant philosophe « Tout ce qui est humain m'intéresse »

par AUDE JIMENEZ

Jacques G. Ruelland enseigne l'histoire à l'Université de Montréal depuis 26 ans. Il a publié plus de 35 ouvrages et reçu moult distinctions – dont celle de chevalier de l'Ordre des Palmes académiques en 2003, l'équivalent de la Légion d'honneur dans le monde de l'enseignement.

La vie n'a aucun sens ; il faut donc lui en trouver un »

En philosophe convaincu, c'est en citant Sartre que Jacques G. Ruelland explique son riche parcours. Il arrive à Montréal dans la vingtaine, l'année d'Expo 67. « Je me suis dit que j'allais changer ma vie, que j'allais pouvoir essayer plein de choses », explique-t-il. Il sera technicien imprimeur, animateur dans une télévision communautaire, fondateur d'un journal associatif, correcteur d'épreuves au journal anglophone *The Gazette*... « Cela m'a permis de réaliser ce qui me tenait à cœur : reprendre les études, suivre des cours de philosophie », dit-il. Ce qu'il fit, en 1975.

« J'ai toujours été un "petit prof", un jeune qui lisait beaucoup, qui expliquait aux autres. Devenir enseignant a été la consécration de ma vie; c'est comme si j'étais entré à l'Académie française ! »

« Enseignant à l'université : la consécration de ma vie ! »

Dans sa Belgique natale, l'université ne semblait pas accessible à Jacques Ruelland, issu d'un milieu modeste. Étudier en philosophie est, pour cet admirateur de Karl Popper et d'Auguste Comte, un vrai bonheur. « J'ai toujours été un "petit prof" qui lisait beaucoup, qui expliquait tout aux autres. Devenir enseignant à l'université a été la consécration de ma vie ! » Après avoir réussi à l'UQAM sa maîtrise en philosophie de l'histoire sur Karl Popper, c'est tout naturellement qu'il se lance dans un programme d'histoire, à l'UdeM, cette fois. Aujourd'hui, doctorat et trois maîtrises en poche, il enseigne toujours l'histoire contemporaine à la Faculté des arts et des sciences, notamment au sein du programme d'Accès aux études universitaires.

L'histoire, toujours d'actualité

« Il y a certes une baisse des connaissances historiques de base chez les jeunes d'aujourd'hui, les ministères qui se sont succédé depuis la Révolution tranquille ayant malmené les programmes. Mais l'intérêt pour l'histoire, lui, est en hausse continue », affirme l'enseignant. Qu'est-ce qui motive les jeunes, toujours très nombreux à s'inscrire ? Sûrement pas le marché de l'emploi ! À travers les émissions et les romans historiques, « ils s'aperçoivent que l'histoire éclaire leur présent ; ils cherchent alors à se rassurer quant à l'avenir, source perpétuelle d'angoisse pour un jeune d'aujourd'hui. Pour les intéresser, il suffit alors que le prof dresse des parallèles entre le passé, le présent et un éventuel futur en utilisant des exemples très concrets qui les interpellent : l'évolution des mœurs, l'État-providence, l'invasion technologique, les enjeux écologiques... Tout cela en faisant appel à la réflexion philosophique. Si le cours d'histoire ne sert pas à cela, il ne sert à rien ! »

Le « blues du prof », 30 ans plus tard ?

Après avoir enseigné pendant plus de 30 ans au Collège Édouard-Montpetit, Jacques Ruelland remarque chez certains de ses collègues un certain « blues », une sorte de désillusion. Toujours passionné et enthousiaste, il remonte régulièrement le moral des uns et des autres. Il réussit à enthousiasmer des classes démotivées d'étudiants inscrits en sport-études ou en aéronautique qui ne sont pas du tout intéressés par la philosophie, grâce à des exemples concrets liés, par exemple, aux questions d'éthique en lien avec leur futur milieu de travail. « Ce qu'il leur faut, dit-il, c'est de nouveaux défis. » Jacques Ruelland cite Charles de Foucault, un dilettante devenu prêtre : « Il suffit de trouver le bon projet. Il ne faut surtout pas se complaire dans le désespoir ». Et cela lui réussit plutôt bien : cette année, il vient de recevoir un certificat de reconnaissance de l'Association des étudiants en arts et sciences pour le cours d'histoire qu'il donne aux étudiants du Ser-



Jacques G. Ruelland

vice d'appui à la formation interdisciplinaire et à la réussite étudiante (SAFIRE). « Je donne ce cours à environ 200, 250 étudiants chaque session. J'ai vraiment été très ému. »

LE PRIX DE L'AEAS

À la session d'hiver 2014, l'Association des étudiants en arts et sciences de l'UdeM a décerné six prix à des professeurs et à des chargés de cours de l'Université de Montréal pour les remercier de leur dévouement et de la qualité de leur enseignement.

L'Association compte près de 1 500 membres et les gens qui la composent ont des parcours plutôt atypiques (complément de formation, accès aux études universitaires, mineure en arts et sciences...). Ces étudiants proviennent de 77 pays différents et font souvent un retour aux études ou doivent parfois conjuguer travail et études¹.

1. Information tirée du site du Département de sociologie



À propos de *Libres d'apprendre – Plaidoyers pour la gratuité scolaire*¹

Sous le sens

par ALAIN DENEAULT

Il est des moments où apparaît crûment la nature indifférente du pouvoir à l'égard de démonstrations qui infirment ses positions. L'idéologie œuvre davantage à justifier des positions d'intérêt en jeu à partir d'assertions qu'il s'agit de répéter au point d'en faire des lieux communs, qu'à cultiver des savoirs dont il conviendrait de s'inspirer lorsque vient le moment de prendre les meilleures décisions possibles sur le plan de la vie publique.

Ainsi en va-t-il de la question de la gratuité scolaire. La preuve de sa faisabilité et de sa pertinence vient encore d'être faite cet automne. Le professeur de sociologie de l'Université du Québec à Montréal Pierre Doray a procédé à une analyse démontrant la lapalissade selon laquelle les jeunes provenant de milieux dont les revenus sont faibles ou précaires ont moins tendance à poursuivre leurs études jusqu'à l'université si les droits d'inscription y sont élevés plutôt que faibles².

Concurrence, effet de mode et individualisme

Dans le même ordre d'idées, en France, le Comité d'éthique du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) a estimé, dans un document publié en mai 2014, que la soumission aux critères de l'entreprise privée de la recherche universitaire nuisait au bon déroulement de celle-ci. « À l'usage, le recours prépondérant aux critères de l'excellence pour fonder une politique de la recherche comporte des biais et des risques », y écrit le comité d'éthique du CNRS, notamment du fait que « l'affichage de priorités scientifiques peut avoir un effet négatif sur la créativité des chercheurs » et qu'« une trop forte compétition entraîne des dérives et une perte d'efficacité » ; il recommande donc à l'institution de « ménager des moyens suffisants en soutien de base et en moyens humains pour les équipes de qualité qui ne répondraient pas aux critères "d'excellence" affichés ». L'instance déplore que « la logique des appels d'offres condui[se] trop souvent à chercher des thématiques toujours nouvelles qui obéissent davantage à des effets de mode qu'à l'exploitation des ressources » et qu'elle « développe assez naturellement des com-

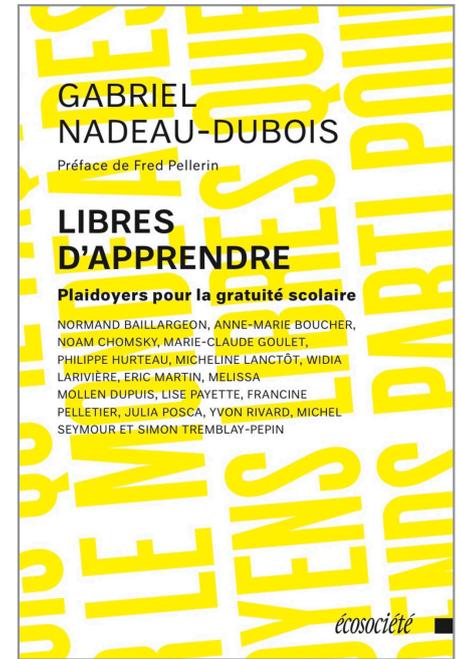
portements individualistes », alors que « les réalisations de haut niveau ne sont que rarement le fait d'un individu isolé, mais généralement l'aboutissement d'un travail collectif³ ».

Parution de *Libres d'apprendre – Plaidoyers pour la gratuité scolaire : une parole plurielle*

D'une manière encore plus large et plus synthétique, l'ouvrage collectif dirigé par Gabriel Nadeau-Dubois rappelle cet automne quels sont les arguments qui ont permis aux étudiants québécois de se savoir dans leur bon droit lorsqu'ils ont défendu la thèse du plafonnement des droits d'inscription à l'université, sinon leur annulation. Au nombre des contributeurs, Philippe Hurteau et Simon Tremblay-Pépin ont actualisé des études menées de longue date par leur Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS) pour montrer par quels ajustements fiscaux mineurs le gouvernement pourrait atteindre cet objectif, le gel de droits d'entrée permettant d'atteindre à petits pas un état de quasi-gratuité, comme le rappelle Nadeau-Dubois, et ce, toutefois, à la condition de ne plus faire de la connaissance l'objet d'un investissement privé dont les coûts reviendraient en priorité au seul détenteur du diplôme.

Les grandes références bannies au profit des compétences autobiographiques des étudiants

Approfondissant cette question à partir des écrits de l'essayiste allemand Günther Anders, le philosophe Éric Martin fait état des ravages que provoque la transformation en produits de consommation de la culture et de l'éducation. « Le monde des moyens est celui dans lequel ce qui existait dans le passé comme une fin doit dorénavant produire une nouvelle justification pour son existence en prouvant qu'il est en mesure de se convertir en moyen », résume-t-il, après qu'Yvon Rivard est revenu sur la vocation d'enseigner et que Normand Baillargeon a défini les critères fondamentaux d'appréciation d'une université publique. Cette réduction de la culture à une simple fin dans l'espace marchand a pour évident corollaire un consternant appauvrissement, comme en témoigne Micheline Lanctôt dans un texte où elle voit les grandes références bannies au profit des



compétences autobiographiques des étudiants, entre autres. Lise Payette et Francine Pelletier témoignent pour leur part de la différence que peut représenter une éducation solide dans un parcours de vie, en particulier pour les femmes, lorsque les institutions publiques nous en donnent la possibilité, tandis que, prudentes, Anne-Marie Boucher et Marie-Claude Goulet insistent sur les nombreuses considérations de type sociologique qui nous éloignent aujourd'hui d'une réelle égalité d'accès à l'éducation et à la culture.

En écho aux scandales qui secouent les institutions politiques illégalement financées par des intérêts mafieux actifs dans le domaine de la construction, Michel Seymour signale que la majeure partie des investissements du gouvernement québécois dans le secteur de la recherche ces dernières années concernent l'immobilier, que ce soit les deux hôpitaux universitaires, l'immeuble de l'Université de Montréal sur le site de la gare de triage à Outremont ou encore l'îlot Voyageur de l'UQAM, à quoi on peut ajouter tous ces immeubles que les universités font construire à l'extérieur de leur giron, comme l'Université de Sherbrooke à Longueuil ou l'Université de Rimouski à Lévis, pour mener une vaine concurrence à des institutions qui se disputent un même public. L'importance d'investir dans la recherche plutôt que dans le béton se trouve corroborée par une étude, cette fois celle de la firme privée Mitacs, qui constate que peu de chercheurs formés par l'institution trouvent à développer leur vocation au terme du doctorat. « Seulement de 20 à 30 % des titulaires de doctorat »



► réussissent à se tailler une place dans le milieu universitaire. Les autres doivent investir le milieu privé ou même entreprendre un autre programme doctoral⁴. »

L'urgence de la question masquée par le consensus politico-médiatique

Depuis 2012, les tenants d'un accès universel à l'éducation générale et aux formations de pointe ont clairement gagné la bataille des idées ; la partie adverse est pauvre en arguments et masque mal son caractère intéressé. Il est toutefois étonnant de voir le peu de prise qu'ont de tels exposés sur les différentes sphères du pouvoir. Les éditorialistes et les chroniqueurs à la solde du grand

capital se contenteront souvent de réfuter l'argumentaire à coups de poncifs néo-libéraux, les ministres ou élus compétents le rejetteront avec encore plus d'approximation – s'ils daignent encore le commenter –, tandis que des soi-disant experts continueront de multiplier les artifices pour faire coïncider les intérêts des puissants avec les tableaux ou les chiffres qui semblent probants. Après un printemps de contestation qui s'est terminé dans la violence policière et les inepties de campagne électorale, deux gouvernements plus tard, au moment où ce sont cette fois les policiers qui arborent sans scrupules le carré rouge, dans un contexte où la surdité du pouvoir semble totale, comment faire enten-

dre raison ? Telle est la question à laquelle la presse maintenant de revenir. ■

1. Gabriel Nadeau-Dubois (dir.), *Libres d'apprendre : Plaidoyers pour la gratuité scolaire*, Montréal, Écosociété, 2014, 200 p.
2. Lisa-Marie Gervais, « Une étude donne raison aux carrés rouges », Montréal, *Le Devoir*, 2 septembre 2014.
3. Le Comité d'éthique du Centre national de recherche scientifique, « Politique de l'excellence en recherche », Paris, site internet du Centre national de recherche scientifique, 9 juillet 2014. <http://www.cnrs.fr/comets/spip.php?article99>
4. Dans la convention collective du SCCCUM, ce terme regroupe également les chargé(e)s de clinique, les chargé(e)s de formation pratique, les superviseur(e)s de stage et les accompagnateurs(trices) et coachs vocaux de la Faculté de musique.

ERRATUM

Dans notre dernier numéro, dans le chapeau de l'article d'Alain Deneault intitulé « Comment l'Université de Montréal a-t-elle pu perdre des millions de dollars dans un paradis fiscal ? », il fallait lire non pas « fonds de retraite de ses professeurs », mais « Régime de retraite de l'Université de Montréal (RRUM) », lequel englobe toutes les catégories d'emploi, y compris les chargés de cours et les professeurs.

ANNONCES

Semaine de la santé et de la sécurité au travail de l'UdeM

L'Université annoncera bientôt la tenue de cet événement auquel collabore le SCCCUM.

Civilité et respect en milieu de travail

Les dimensions fondamentales liées aux comportements interpersonnels, y compris le harcèlement psychologique et moral ainsi que le harcèlement sexuel y seront abordés. Il s'agira principalement d'une conférence qui sera donnée le 29 octobre par Pascale Poudrette, psychologue, directrice du Bureau d'intervention en matière de harcèlement (BIMH), et Alain Vienneau, conseiller au BIMH.

Mesures d'urgence sur le campus

Ce thème sera traité à l'occasion de différents ateliers et conférences qui se tiendront sur le campus principal, ainsi que sur celui de Laval, aux bureaux de l'Avenue du Parc (services des Ressources humaines) et au campus de Saint-Hyacinthe. Les animateurs seront Isabelle Cazes et Stéphane Beauregard, conseillers en gestion des urgences. On y abordera le rôle des responsables de groupe (dont les

chargé(e)s de cours, lorsqu'ils(elles) sont en fonction), l'attitude à adopter face à différents événements d'urgence (incendie, agression armée, appel à la bombe, etc.), les procédures d'évacuation, etc.

La posture au travail et les maux qui peuvent en découler : ce thème sera abordé par Mireille Dupont, conseillère en prévention.

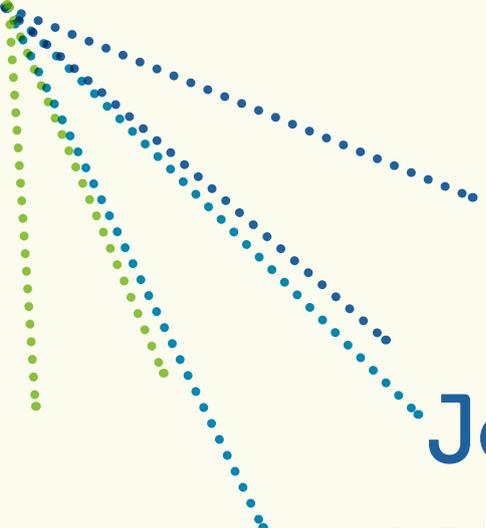
À noter : La CSN, la centrale syndicale du SCCCUM, organise sa semaine nationale de la santé et de la sécurité au travail du 19 au 25 octobre 2014. ■

Socio : réaction collective contre les coupes budgétaires

Depuis la semaine dernière, les informations communiquées à des assemblées départementales de la Faculté des arts et des sciences de l'Université de Montréal (FAS) font état de la décision de la direction de reporter sur les chargé(e)s de cours les compressions budgétaires demandées par le gou-

vernement Couillard aux universités. En ce qui concerne la FAS, ce sont au moins 200 cours que la direction veut couper sur trois ans ; la totalité des compressions exigées pour l'ensemble de l'Université se monte à 2 % de la masse salariale.

Devant cette situation, les chargés de cours du Département de sociologie ont présenté une position collective à leur assemblée départementale du mercredi 1^{er} octobre. Celle-ci a été accueillie favorablement par les professeurs présents. Un consensus s'est dégagé autour des principaux points suivants : contre les décisions de compressions budgétaires du gouvernement, notamment dans le secteur de l'éducation supérieure ; contre le fait que les coupes à l'Université de Montréal et à la FAS touchent en tout premier lieu les chargé(e)s de cours ; contre le fait que ces coupes nuisent à la diversité des cours offerts (un enjeu important au département de sociologie). Les professeurs présents à cette assemblée souhaitent solliciter les autres départements pour rallier une réaction large contre les compressions budgétaires. ■



Journée nationale des chargées et chargés de cours



Chères et chers collègues,

La quatorzième édition de la **Journée nationale des chargées et chargés de cours** sera soulignée cette année dans le cadre du *Forum sur les enseignantes et enseignants universitaires contractuels* que tiendra la FNEEQ du **20 au 22 novembre 2014** à l'hôtel Gouverneurs Place Dupuis, à Montréal.

La formule organisée par le SCCCUM l'an dernier étant reprise par la FNEEQ, une exposition des réalisations professionnelles des chargées et chargés de cours est prévue. Vous pourrez y présenter des publications, des projets d'intégration réalisés, des honneurs reçus, etc.

Si vous désirez participer à ce rayonnement, il suffit d'envoyer à **22nov.scccum@gmail.com**, **avant le 3 novembre 2014**, les informations suivantes :

- Une photo de vous – **de bonne taille et de bonne résolution**
- Une brève présentation de vous-même (50 à 100 mots sur votre discipline, votre domaine d'enseignement, votre pratique professionnelle, etc.) ;

ET/OU

- Une ou plusieurs images du ou des projet(s) présenté(s) – **de bonne taille et de bonne résolution**
- Une brève description (50 à 100 mots) du projet présenté

Si vous désirez exposer vos œuvres imprimées, déposez celles-ci au SCCCUM d'ici le **17 novembre 2014**. Pour plus d'information, communiquez avec nous au **514 343-7766** ou à **scccum@umontreal.ca**



Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université de Montréal (FNEEQ-CSN)

3060, boul. Édouard-Montpetit, bureau 102

U. de M. – 970 / C.P. 6128, Succursale centre-ville, Montréal (Qc) H3C 3J7

Téléphone : 514 343-7766 | Télécopieur : 514 343-5759 | scccum@umontreal.ca | www.scccum.umontreal.ca